



L'ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE CONDUITE SUR CIRCUIT »
(Document à nous retourner signé accompagné de votre attestation)

Vous êtes sur le point de participer à **notre journée de roulage loisir sur circuit** et nous sommes heureux de vous compter parmi nous. Outre l'importance de **bien contrôler son véhicule** avant de prendre la piste, il convient de vérifier que vous-même et votre auto soyez **bien assurés pour ce type d'évènement**.

L'assurance automobile étant obligatoire, chaque véhicule doit être garanti par une assurance Responsabilité Civile circulation (comprise dans votre contrat d'assurance automobile), y compris sur circuit. Il appartient à chaque pilote de **vérifier auprès de l'assurance de son véhicule si elle couvre les dommages causés aux tiers résultant de la pratique du roulage non chronométré sur circuit à titre de loisir**.

La carte verte de votre assurance n'étant pas un justificatif, il convient donc de **demander à votre assureur de vous transmettre une attestation spécifique** afin d'éviter tout problème en cas de sinistre. Le cas échéant, de nombreuses compagnies d'assurance propose une prestation à la journée, adaptée à vos besoins.

« Je reconnais avoir lu la présente annexe et pris connaissance de l'importance d'être couvert par une Responsabilité Civile Conduite sur Circuit. Je déclare avoir fait le nécessaire auprès de mon assureur tant pour la couverture des dommages de mon véhicule que pour ma propre Responsabilité Civile de conducteur de mon véhicule dans le cadre de la journée de roulage loisir sur circuit organisée par la société SBA Vannes. »

Fait à :
Le :

Signature avec la mention « lu et approuvé » :